

**Objet : Semaine de la pierre sèche**

Parallèlement à l'étude de besoins sur l'émergence de nouveaux métiers autour de la pierre sèche, le Pays se propose de créer un événement patrimonial : la semaine de la pierre sèche autour de conférences, ateliers, partage de savoir-faire, chantiers.

En effet, collectivités locales comme acteurs privés, avec l'appui de nombreuses associations, sont de plus en plus sensibles à la nécessité qu'il y a de restaurer et d'entretenir ce patrimoine qui constitue une mémoire locale et une immense richesse à la fois culturelle et esthétique.

Il s'agit de contribuer à ouvrir le marché de la pierre sèche : faire une large politique de sensibilisation - auprès des élus, des donneurs d'ordres, des architectes, des professionnels du bâtiment, des assureurs, du grand public, élaborer un « guide des bonnes pratiques professionnelles », travailler en relation avec des scientifiques sur le dimensionnement des murs en pierres sèches, ... afin de prouver la fiabilité d'un système à condition qu'il soit correctement mis en œuvre, à une époque qui ne fait confiance qu'aux normes.

Il s'agit également de contribuer à former professionnellement des personnes aptes à répondre à l'ouverture de ce marché, à la commande que cela va générer, qu'elle soit publique ou privée ; pour un professionnel aujourd'hui, la pierre sèche dans son ensemble offre de nombreuses possibilités :

- les environnements concernés sont ceux de l'habitat, du patrimoine communal, de l'agriculture avec ses paysages de terrasses, des routes, chemins et sentiers pédestres.
- la pratique de la pierre sèche permet la restauration de tout un patrimoine vernaculaire: murs de soutènement, escaliers, niches, cabanes, calades, murets de clôture...

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 10 000 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Leader +.....	5 000 €
- Conseil Général.....	3 000 €
- Autofinancement .....	2 000€

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Bédarieux, le 10 mai 2007.

Le Président  
**Francis BOUTES**

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 29 mai 2007
---